

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole

du 2<sup>er</sup> mars 2024

Portant délégation de signature à **M. Jean-Luc MAZEAU** Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité, à **Mme Marie CIRCUILLON** Directrice, à **M. Hubert JABRY** Directeur, à **M. Cyril BÉLÉGE** Directeur, à **Mme Audrey HUSSON** Directrice, et à **Mme Lydie HANUÏ** Directrice à Limoges Métropole.

**CONSIDÉRANT** que le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 et L. 5212-10 du Code général des collectivités territoriales, et la délibération n°23 du 22 novembre 2022 portant délégation d'attributions de services, **CONSIDÉRANT** que le Président peut donner, sous réserve de sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

**CONSIDÉRANT** que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

**CONSIDÉRANT** que Mme Marie CIRCUILLON assure les fonctions de Directrice de l'énergie, de l'eau et de Directeur des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que M. Hubert JABRY assure les fonctions de Directeur de la propreté et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que M. Cyril BÉLÉGE assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que M. David GÉRARD assure les fonctions de Directeur des bâtiments communaux et intercommunales au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que Mme Lydie HANUÏ assure les fonctions de Directrice de l'entretien au sein du Pôle proximité et environnement.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** Le présent arrêté abroge l'arrêté n°1443 du 23 décembre 2023.


**ARTICLE 2** Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du pôle proximité et environnement.
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du pôle proximité et environnement.
- Tout acte de commande y compris sous le régime MDPCC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 0,0000 et 49 999,99 € HT au pôle proximité et environnement.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité

1 DOCUMENT - Publié le 1 Mars 2024

 **ARR\_SIGN\_24891\_MAZEAU.pdf**  
(.pdf, 167,3 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**